

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020 COMPTE RENDU

Le six octobre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle communale de l'Entr'acte, Rue Bourdais, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

**Étaient présents** : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Norbert LIVENAI, Christelle EVAIN, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Romain BRETON, David HOCDE, Armelle JOLYS, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Loïc LACROIX, Sophie BALLU, Roger RICARD, Sonia GUIOULLIER, Patricia BOURGEAIS, Sophie DESMIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Sylvine GAULTIER, Aude LECLERC-VOUAUX, Philippe PELLUAU.

**Était absent et excusé** : Claude JUGE.

M Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de M Claude JUGE.

M. Thierry CHEVALIER est élu secrétaire de séance.

---

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire le point suivant :

- Changement de lieu du conseil municipal pendant la crise sanitaire – COVID-19

#### **2020 – 128 : CHANGEMENT DE LIEU DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE SANITAIRE – COVID-19**

Vu la crise sanitaire liée à la COVID-19,

Vu les capacités d'accueil de la salle commune l'entracte qui répond au principe de neutralité, aux conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qui permet d'assurer la publicité des séances,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

**DECIDE** que jusqu'à nouvel ordre et tant que seront maintenus les gestes barrières et autres consignes liées à la COVID-19, les séances du Conseil Municipal auront lieu à la salle communale de l'Entr'acte Rue Bourdais et non en Mairie et ce pour satisfaire aux règles de distanciation physique.

## COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 22, Rue Jean Moulin
- 3, Rue du 8 mai 1945
- 29 Rue de la Gare
- 11 Rue du Château d'Eau

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

## ACTIVITE DU BUREAU DE POSTE

M. Benoit DE L'ORNE D'ALINCOURT, Chef de projet évolution du réseau et M. Patrick MERCIER, Directeur du secteur de Château-Gontier, au nom de la Poste, évoquent l'activité du bureau de poste local.

Compte tenu de la baisse de la fréquentation et de l'activité, ils présentent les 3 orientations possibles :

**1** – Le bureau de poste réduit ses horaires d'ouverture : du mardi au vendredi 9 H – 12 H 30 et le samedi 9 H – 12 H. Le personnel affecté à ce bureau le matin ira au bureau à CRAON l'après-midi avec prise en charge des frais kilométriques liés à cette affectation sur 2 bureaux de poste. La poste s'engage à ne licencier personne.

**2** – Le bureau de poste ferme et il est mis en place une Agence Postale Communale en Mairie. Quid de l'ouverture le samedi matin ?

**3**- Le bureau de poste ferme et il est mis en place un relai-poste chez un commerçant local.

M. le Maire évoque un autre choix qui lui tient plus à cœur, la mise en place d'un Espace France Service, cela consiste à maintenir le bureau de poste et à y ajouter d'autres services au public tels que :

La CAF, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, les services des impôts et de la direction générale des Finances publiques (DGFIP), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), la Caisse nationale d'assurance maladie (sécurité sociale), la Mutualité sociale agricole (MSA), Pôle emploi.

Un projet de ce type doit être mis en place dans le canton de Cossé-le-Vivien, même si le représentant de la poste a annoncé que cela n'était pas prévu à Renazé mais plutôt à Cossé-le-Vivien, Monsieur le Maire s'est engagé à rencontrer M. le Préfet à ce sujet. Les Espaces France Services ont vocation à faire partie intégrante de l'aménagement du territoire comme le souhaite l'Etat.

Selon les constats de la Poste, les bureaux de poste de COSSE-LE-VIVIEN et RENAZE ont un taux de fréquentation identique et un profil commercial entre la Banque sociale et le courrier similaire. Selon M. le Maire, il serait plus logique que RENAZE à 50 mn de LAVAL bénéficie de cet équipement.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **2020 – 129 : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AVIS SUR LE PROJET DE METHANISEUR PAR LA SAS CS BIOGAZ A CONGRIER**

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur le projet d'installation classée pour la protection de l'environnement de méthaniseur par la SAS CS BIOGAZ à CONGRIER,

Après que Monsieur le Maire ait exposé le projet,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, Par 20 Voix Pour, 1 Voix Contre et 2 Abstentions,

**EMET** un avis favorable au projet de méthaniseur par la SAS CS BIOGAZ à CONGRIER.

### **2020 – 130 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à la réglementation, dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal, l'assemblée délibérante doit adopter un règlement intérieur.

Tous les membres du Conseil Municipal ont reçu le 16 septembre un projet de ce règlement, les invitant à formuler des remarques et observations,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ADOPTE** le projet de règlement intérieur présenté et joint à la délibération.

### **2020 – 131 : INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DE REFERENTS COMMUNAUX DANS LES DOMAINES SUIVANTS : SANTE – EAU ET ASSAINISSEMENT – BATIMENTS ECONOMIQUES ET LOGEMENTS INTERCOMMUNAUX – CULTURE – TOURISME**

Après que M. le Maire ait présenté le rôle de référent communal pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DESIGNE** les membres du conseil municipal suivant en tant que référents auprès de la CCPC dans les domaines suivants :

➔ **SANTE** : Mme Dorinne BALOCHE

➔ **EAU ET ASSAINISSEMENT** : M Norbert LIVENAIS

➔ **BATIMENTS ECONOMIQUES ET LOGEMENTS INTERCOMMUNAUX** : M Claude PAILLARD

➔ **CULTURE** : Mme Christelle EVAIN

➔ **TOURISME** : Mme Christelle EVAIN

## CULTURE

### **2020 – 132 : SUBVENTION A LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE DE MME ERNOUL ET MME FOSSE CONCERNANT LES CITES ARDOISIÈRES**

L'association Tourisme en Pays de Craon sollicite une subvention pour l'aider financièrement à publier un nouvel ouvrage de Mme ERNOUL et de Mme FOSSE concernant les cités ardoisières.

Les frais d'impression pour 300 exemplaires s'élèvent à 3 571 € H.T. pour un ouvrage de 148 pages.

Le Conseil Municipal, sur proposition du bureau municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'allouer une subvention de 350 € à l'association Tourisme en Pays de Craon,

**INVITE** l'association à solliciter les communes de CONGRIER et ST SATURNIN DU LIMET, communes elles-mêmes anciennes cités ardoisières ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'obtention de financements complémentaires.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### **2020 – 133 : DEMANDE DE PARTICIPATION A L'ACQUISITION D'UN TEST PSYCHOMETRIQUE POUR LE RASED DU SECTEUR DE CRAON ET RENAZE**

A la demande de la psychologue de l'éducation nationale du secteur de CRAON et RENAZE et ce au nom du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), présent dans les écoles des communes,

Il est demandé de financer ce test dont le coût est de 1 958.34 € TTC, soit 1 631.95 € H.T. En accord avec la ville de CRAON, l'achat serait effectué par la ville de CRAON et mis à disposition du RASED.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de participer à l'acquisition d'un nouveau test psychométrique afin d'évaluer les difficultés scolaires des élèves. L'acquisition de ce test se fait urgente car la version antérieure est obsolète et les commissions d'orientation (ULIS-SEGPA) sont en droit de refuser le bilan, pourtant nécessaire à l'étude du dossier de l'élève concerné.

**DECIDE** de financer l'acquisition du test psychométrique au prorata du nombre d'élèves scolarisés par communes.

**DECIDE de VERSER** à la ville de CRAON un montant de 1.96 € TTC ou 1.64 € HT par élève si la ville de CRAON peut récupérer la TVA via le FCTVA,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Pour un total de 195 élèves scolarisés aux écoles maternelle et primaire de la commune à la rentrée 2020/2021, le montant s'élève à 382.20 € ou 319.80 €, si FCTVA.

## ASSOCIATIONS

### **2020 – 134 : COMPLEXE 2000 - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE AU CLUB DE LA SELLE CRAONNAISE**

Des échanges téléphoniques avec le Président du TTC LA SELLE CRAONNAISE et celui de RENAZE ont eu lieu avec Mme Mireille BEDOUET, adjointe aux associations,

Le club de LA SELLE CRAONNAISE sollicite le temps de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrière, d'occuper un vendredi soir tous les 15 jours la salle de tennis de table du complexe 2000.

Il convient de rappeler que pendant les travaux de réfection de la salle de Tennis, la commune de LA SELLE CRAONNAISE avait mis à disposition gracieusement des locaux pour accueillir le TENNIS CLUB RENAZEEN.

En plein accord avec le Président du Tennis de Table de RENAZE,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents : après en avoir délibéré :

**DECIDE** de mettre à disposition gracieusement la salle de tennis de table au club de LA SELLE CRAONNAISE en fonction du calendrier des équipes,

**PRECISE** qu'en cas de chevauchement de dates de compétition dans la salle, c'est le club de tennis local qui demeure prioritaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire,

## FINANCES

### **2020 – 135 : ANNULATION – DROITS DE PLACE AU MARCHÉ PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT**

Pendant le confinement, il était interdit aux abonnés du marché d'exercer leur activité de commerçant non sédentaire.

Pour les soutenir quelque peu en cette période de crise économique,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'annuler au prorata-temporis les droits de place des commerçants non sédentaires pendant la période où l'accès au marché hebdomadaire ne leur était pas autorisé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette réduction des droits de place.

## **2020 – 136 : BUDGET ANNEXE – SALLE DE L'ESCALE : NOMENCLATURE – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT – MISE A DISPOSITION DU BUDGET ANNEXE PAR LA COMMUNE**

Dans le cadre de la création du budget annexe de la salle l'Escale au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il convient d'apporter des précisions sur les modalités pratiques de ce budget,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'appliquer la nomenclature comptable M4 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics industriels et commerciaux pour le budget annexe de l'Escale.

**FIXE** les durées d'amortissement suivantes :

- ➔Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans
- ➔Subventions d'équipement versées lorsque le bénéficiaire est un organisme public : 15 ans
- ➔Logiciels : 2 ans
- ➔Mobilier : 15 ans
- ➔Matériel de bureau électrique ou électronique : 5 ans
- ➔Matériel informatique : 3 ans
- ➔Installations et appareils de chauffage : 20 ans
- ➔Appareils de levage-ascenseurs : 20 ans
- ➔Équipements des cuisines : 15 ans
- ➔Installations de voirie : 25 ans
- ➔Plantations : 20 ans
- ➔Autres agencements et aménagements de terrains : 20 ans
- ➔Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques : 20 ans

**DECIDE** que la salle et son équipement seront mis à disposition du budget annexe par la commune.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 15 SEPTEMBRE 2020 :**

Mme Mireille BEDOUET donne lecture du compte rendu de la commission communication du 15 septembre 2020.

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS DU 17 SEPTEMBRE 2020 :**

Mme Dorinne BALOCHE donne lecture du compte rendu de la commission fleurissement – espaces verts du 17 septembre 2020. Des propositions de priorisation d'aménagement sont évoquées : La Salle de la Touche – Le Parc Lamy – Le Musée de l'Ardoise.

M. le Maire évoque également le fleurissement d'hiver et sa nécessité ou pas. Il précise que pour cette année l'engagement est pris de mettre en place un fleurissement d'hiver mais dans le futur, compte tenu de l'enlèvement en plein essor des plants d'été pour les remplacer par un fleurissement d'hiver qui ne prendra réellement sa place qu'au printemps et que l'on retirera 2 mois plus tard, la question mérite être posée.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 :**

Mme Dorinne BALOCHE informe que chaque conseiller municipal est maintenant destinataire de l'intégralité du compte rendu des conseils communautaire.

Elle précise quelques points :

➔Assemblée plénière avec tous les conseillers municipaux des 37 communes le 20 octobre à 20 H à Cossé le Vivien pour une présentation du futur projet de territoire ainsi que de la révision du SCOT. C'est-à-dire définir les grands axes qui seront retenus dans le cadre de cette mandature au niveau du territoire. Covoiturage à 19H20 place de l'Europe.

### **ESPACE RENAZE - PLANNING :**

La consultation des diagnostics amiante et plomb est en cours. L'étude de sol sera terminée fin octobre.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours de relecture, l'appel d'offres devrait être lancé fin novembre pour un début des travaux en avril 2021 et une prévision de fin de travaux en octobre 2022.

### **LA RINCERIE :**

Début des travaux, changement de vanne, le 2 novembre 2020.

### **CENTRE AQUATIQUE L'ODYSSEE :**

Animation Halloween les 30 et 31 octobre.

Fermeture annuelle, première quinzaine de novembre, pour vidange des bassins et nettoyage.

## **INFORMATIONS**

### **BILAN DU LOTO :**

Mme Dorinne BALOCHE informe que compte tenu du contexte sanitaire, le loto a accueilli une soixantaine de personnes, le montant des dépenses s'élève à 1 048 € pour des recettes de 925 €.

### **VISITE DE M. LE SOUS-PREFET LE 30 OCTOBRE 2020 :**

M. le Maire informe que le vendredi 30 octobre, M. le Sous-Préfet viendra visiter la commune. Après une présentation vidéo, il sera invité à visiter la salle de l'Escale puis le parc du Fresne afin d'évoquer son aménagement avant de revenir en Mairie et d'évoquer des projets de revitalisation de centre bourg comme « petites villes de Demain ».

### **DEPLACEMENT DE LA BARAK A DON :**

Mme Dorinne BALOCHE informe qu'il a été évoqué avec les précurseurs de ce projet de transférer la Barak'A Don vers le Parc du Fresne où elle était initialement et ainsi la mettre plus en valeur.

### **FINALE DU TROPHEE MADIOT :**

M Norbert LIVENAIIS informe que dimanche prochain 11 octobre, aura lieu la finale du Trophée MADIOT pour les cadets. C'est un contre la montre qui sera organisé, le départ aura lieu près de la Salle de la Touche, pour une arrivée Rue Bourdais en empruntant un circuit exclusivement communal. A ce jour seulement 30 participants étaient inscrits.

### **BON PLAN (T) :**

Mme Dorinne BALOCHE informe que le samedi 17 octobre 2020 de 10 h à 12 H, tous les renazéens sont invités à venir chercher des plants du fleurissement d'été. Pour cela, il suffit de s'inscrire avant le mercredi 14 octobre en mairie ou par mail [contact@mairie-renaze.fr](mailto:contact@mairie-renaze.fr)

### **PROCHAINES COMMISSIONS :**

- ➔ Bâtiments, le lundi 12 octobre à 20 H (visite de l'école maternelle),
- ➔ Culturelle, le jeudi 15 octobre à 20 H,
- ➔ Finances, le lundi 26 octobre 2020 à 20 H 30.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ECONOMIE :**

M Philippe PELLUAU demande comment va l'entreprise SELHA. L'entreprise a recours au chômage partiel et a signé dans le cadre du plan de relance une activité partielle de longue durée engageant à un maintien de l'emploi jusqu'en 2022. QUALIPAC a recours au chômage partiel, DIRICKX n'aurait pas de difficultés particulières à ce jour.

### **SOIREE CABARET – MAINTIEN OU PAS :**

Compte tenu des consignes données aux Mairies de ne pas louer à des fins conviviales les salles communales, par souci de cohérence, il a été décidé d'appliquer ce principe à la collectivité et de ce fait de ne pas organiser la soirée cabaret.

### **C.M.J. :**

Mme Dorinne BALOCHE évoque la sortie de fin de mandat qui était prévue à RENNES. Dans l'assistance, les parents concernés par leur enfant membre du CMJ ont d'ores et déjà indiqué qu'ils ne les enverraient pas. Il en est de même d'un conseiller municipal membre de la commission du CMJ. Il a été demandé d'interroger tous les parents des enfants concernés pour évaluer l'intérêt de cette sortie. En cas d'annulation, il conviendra de trouver un moment de convivialité et peut-être leur offrir un bon « culture » ou une intention dans ce genre qui reste à définir.



### **SALLE DE L'ESCALE :**

Les travaux se terminent, La commission de sécurité est programmée le 5 novembre 2020. L'inauguration de la salle est en attente de l'évolution des consignes sanitaires. La salle sera utilisée sans être inaugurée. M Claude GUIOULLIER du CEAS viendra présenter une étude sociodémographique de la commune lors d'une réunion publique et la salle permettra d'accueillir du public tout en maintenant la distanciation physique.

### **COMMUNICATION :**

Cartable numérique, voir à ce qu'au budget 2021, il soit proposé de doter tous les conseillers de tablettes numériques.

Mme Sonia GUIOULLIER ne se rappelle plus avoir eu connaissance de la transmission des documents par mail. Il est rappelé que pour ceux qui le souhaitent une version papier est toujours possible.

**Prochain conseil municipal :** Il aura lieu le 3 novembre 2020 à 20 H 30.

\*\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.***